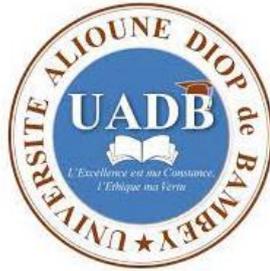


Eau'sons débattre

Edition 2023 : l'éloquence au service de la cause de l'eau

Note de synthèse





1. CONTEXTE

Dans le cadre de leur collaboration, le pS-Eau et l'AJPEAS ont décidé de conjuguer leurs efforts pour favoriser la participation des étudiants et acteurs universitaires dans leurs activités respectives afin de contribuer à renforcer la voix des jeunes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

C'est dans ce sens que le concept « Eau'sons débattre » a été lancé en marge de la célébration de la Journée mondiale de l'eau (JME) à l'Université Iba Der Thiam de Thiès (UIDT) le 22 Mars 2023. En plus de l'UIDT, plusieurs universités sénégalaises ont été mobilisées pour participer à cette activité et notamment : l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB), l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB).

2. OBJECTIFS

▷ Objectif général

« Eau'sons débattre » a pour objectif d'offrir l'opportunité aux étudiantes et étudiants de débattre sur des thématiques d'actualités à fort enjeu pour le secteur de l'eau et de l'assainissement sénégalais, afin de contribuer à la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et stratégies nationales.

▷ Objectifs spécifiques

Cet objectif général se décline à travers plusieurs objectifs spécifiques ci-après :

- Développer l'intérêt des étudiants sur des thématiques d'actualités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal ;
- Fournir une tribune aux étudiants pour s'exprimer sur les questions d'actualité liées à l'eau et à l'assainissement ;
- Recueillir des propositions pertinentes pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et stratégies nationales dans le secteur de l'eau ;
- Permettre aux étudiants de développer leur technique de communication persuasive.

3. METHODOLOGIE

Dans le cadre de la préparation des activités, deux séances d'information ont été organisées à l'endroit des débatteurs les Lundi 13 Mars et 20 Mars 2023 à 17h.

Les débatteurs ont été accompagnés par des enseignants/personnes ressources de leur université afin de leur faciliter la préparation des interventions.

4. DEROULEMENT

Les étudiants de chaque université se sont constitués en équipe et ont effectué des recherches argumentées sur le sujet selon la position qu'ils étaient appelés à défendre au préalable. En effet, les équipes adverses étaient constituées de trois étudiants de niveau Licence 3/Master disposant chacun de 3 à 5 minutes pour développer son argumentaire. Les débatteurs se sont succédés à tour de rôle en défendant des positions opposées jusqu'au passage de l'ensemble des orateurs.

▸ Match 1 : UIDT - UADB

La première session portant sur « les services d'eau en milieu rural : gestion communautaire ou gestion privative ? » a opposé les étudiants de l'UIDT et ceux de l'UADB qui ont respectivement défendu la gestion communautaire et la gestion privative.

UIDT : Les services d'eau en milieu rural, gestion communautaire.

Argumentaire 1 : Mame Bintou Fall, Etudiante en Master 1 en ingénierie hydraulique et assainissement (MIHA) à l'UIDT

- Dans les petits systèmes ruraux d'approvisionnement en eau potable, seule la gestion communautaire est susceptible de garantir la durabilité de la satisfaction des besoins en eau.
- La participation active des membres de la communauté joue un rôle essentiel pour améliorer l'apprentissage, la collaboration sociale et la capacité communautaire à assurer la gestion du service de l'eau de manière efficace.
- La gestion communautaire renforce le sentiment de propriété encourageant ainsi une meilleure gestion des infrastructures alors que la professionnalisation du service de l'eau a malheureusement exigé la mise à l'écart de tous les membres de la communauté.
- Construire une capacité communautaire signifie renforcer tous types de ressources communautaires y compris le capital naturel, social, humain, institutionnel et économique.
- La gestion des systèmes à une échelle réduite permet une meilleure maîtrise sur le budget prévisionnel mais surtout sur l'exécution des tâches dans les délais (facturation, recouvrement, coupures, interventions de plomberie...).
- Une grande variété d'institutions communautaires ont développé, observé et appliqué en fonction de leurs besoins spécifiques des règles de prélèvement qui leur sont adaptées, ce qui conduit à des solutions plus durables.
- A l'époque des associations d'usagers de forages ruraux, les bénéfices générés par la gestion du service de l'eau étaient réinvestis sur le réseau pour la réalisation d'extensions et de branchements sociaux afin de permettre aux familles vulnérables d'avoir accès au liquide précieux permettant ainsi d'avoir une bonne densification du réseau.
- Les comités de gestion bénéficiaient de l'accompagnement des autorités administratives locales.

- Dire que la gestion privative des services en eau est la meilleure gestion qui soit c'est remettre en question nos valeurs citoyennes qui s'illustrent bien dans la gestion communautaire.
- La gestion communautaire a permis à la communauté rurale de faire valoir ses compétences locales en favorisant l'employabilité des jeunes et des femmes dans les domaines de l'eau, ce qui permet la disponibilité d'une main d'œuvre locale.
- Les membres de la communauté peuvent être formés à la maintenance et à la réparation des infrastructures d'eau limitant ainsi le taux de chômage et l'exode rural.
- La gestion privative contribue à l'augmentation du taux de chômage puisqu'avec la réforme de l'hydraulique rurale, on assiste à la destitution des ASUFOR et par conséquent des pertes d'emplois des membres des comités de gestion.
- L'accès à l'eau a été proclamé comme un droit universel en 2010 par les Nations Unies. Certains critères du droit de l'eau notamment l'accessibilité, la sécurité et l'acceptabilité ne sont pas respectés avec la gestion privative.

Le Syndicat national des travailleurs de l'hydraulique (SNTH) affirme que depuis 2012, les versements à l'IPRES ne sont pas effectués et les indemnités de risques ne sont pas payées aux agents contractuels. De même, les agents à la retraite ne reçoivent ni pensions, ni indemnités malgré les coupures qui leur étaient faites. Sur le plan logistique, l'entretien des voitures et leur dépannage sont pris en charge par les chauffeurs eux-mêmes. Ce qui amène le secrétaire général de la SNTH à dire que « Cette réforme a été un échec car elle nous a appauvris ».

- L'amélioration de la qualité de l'eau est également un point positif en faveur de la gestion communautaire dans la mesure où elle peut permettre une surveillance régulière qualitative de l'eau.

- Dans la gestion privative, le contrôle sur la qualité de la ressource connaît un long processus avant la disponibilité des résultats, ce qui peut favoriser la prolifération de maladies.

Malgré l'initiation de la réforme de l'hydraulique de rurale depuis 2014, de Malem Hodar à Mboro en passant par Gandigal, l'accès à l'eau permanent et en bonne qualité est encore un luxe dans plusieurs contrées du pays.

Argumentaire 3 : Marie Diop, Etudiante en Master 1 en ingénierie hydraulique et assainissement (MIHA) à l'UIDT

Le saviez-vous ? Une consommation de 20 m³ d'eau (en 60 jours) en milieu urbain est facturée à 3 770 FCFA pour les villes non assainies et 4 040 FCFA pour les villes assainies. Le même volume d'eau consommé en milieu rural pour la même période (60 jours) est facturé à 5 000 FCFA. L'injustice est remarquable. En effet la tarification fixée par la réforme pour les abonnés domestiques s'élève à 250 FCFA/m³ et à 200 FCFA pour les abonnés maraichers. Ces prix sont jugés trop élevés comparés aux tarifs de la plupart des ASUFOR.

- Depuis l'instauration de la réforme, les familles vulnérables qui n'avaient pas encore de point d'eau n'arrivent toujours pas à honorer le montant nécessaire pour bénéficier d'un branchement.
- Lorsqu'une entreprise privée prend en charge la distribution de l'eau, elle est principalement motivée par le profit. Par conséquent, elle est susceptible de négliger la maintenance des infrastructures de distribution d'eau afin de maximiser les bénéfices. Cela peut entraîner des fuites et des pertes d'eau importantes qui ne sont pas réparées rapidement ou de manière adéquate en raison du manque d'investissement dans la maintenance.
- Les pertes d'eau peuvent également provenir de systèmes de distribution obsolètes qui nécessitent une mise à niveau coûteuse, mais qui sont évitées par les entreprises privées pour maintenir leurs profits.
- Contrairement aux modèles privatisés qui ont tendance à engendrer des coûts d'exploitation élevés, la gestion communautaire permet de réduire

significativement les coûts de fonctionnement des services d'eau car elle repose sur une organisation collective, où les membres de la communauté participent activement à la gestion des ressources en eau et à l'entretien des infrastructures nécessaires pour assurer un approvisionnement en eau adéquat.

- La proximité des acteurs en charge de la gestion de l'alimentation en eau potable avec les communautés locales offre un avantage majeur : une prise en charge rapide et efficace des problèmes qui surviennent dans le système d'approvisionnement en eau. Cette proximité permet une réponse rapide à tout incident ou dysfonctionnement.
- La participation active des communautés locales favorise une plus grande sensibilité à la conservation de l'eau et à la protection de l'environnement.



UIDT, de la gauche vers la droite : Mame Bintou Fall, Ndeye Marème Sall et Marie Diop

UADB : Les services d'eau en milieu rural, gestion privative

[Argumentaire 1 : Marie Ndiaye, Etudiante en Master 1 gouvernance des territoires et développement durable à l'UADB](#)

- Elucidation conceptuelle des termes clés à savoir « services d'eau », « milieu rural », « gestion communautaire » et « gestion privative » :

- Les services d'eau regroupent l'ensemble des ouvrages dédiés à l'exhaure de la ressource en eau, la distribution, la maintenance et l'extension du réseau polarisé par l'ouvrage.
- En ce qui concerne la gestion communautaire, elle concerne la capacité organisationnelle et structurelle d'une communauté à gérer un service d'eau.
- Le milieu rural, par opposition au milieu urbain, désigne les zones caractérisées par la prépondérance de l'agriculture et de la sylviculture, la faible densité de l'habitat ainsi que les déficits concernant l'existence des infrastructures sociales et techniques.
- La gestion privative de l'eau renvoie à la délégation contractuelle par une structure publique de la gestion des services d'eau à un opérateur privé.

En 1999, voit le jour la Réforme du système de gestion des forages ruraux motorisés (REGFOR) dont la phase test aboutit à la création des ASUFOR ou Associations des usagers de forage qui sont des structures communautaires reconnues dans la gestion des services pour les populations desservies par un forage.

- Des allocations conséquentes sont prévues dans les budgets des municipalités uniquement pour l'appui des ASUFOR dans la mise en œuvre de leur mission. Au lieu de se concentrer sur les problématiques d'accès et de la ressource, les ASUFOR sont tombées dans une surexploitation des ouvrages, des détournements, des malversations, de l'escroquerie, du vol de l'argent du contribuable comme il est remarqué dans le rapport d'évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale publié en 2021.

L'Etat, en sa qualité de régulateur, procède à la création de l'Office des forages ruraux (OFOR) en 2014. Ce dernier établit un contrat d'affermage pour la délégation du service à un opérateur. Un des premiers avantages de la réforme est relatif au taux d'accès global à l'eau potable en milieu rural qui a évolué de 2,5% en une seule année sachant qu'il est passé de 85% à 87,5% entre 2014 et 2015 soit 133 nouveaux ouvrages de desserte d'après le rapport de présentation de la revue sectorielle conjointe de 2016.

- Les opérateurs privés ont une plus grande capacité à injecter des capitaux importants dans l'exploitation de la ressource, ce qui a pour conséquence une impulsion économique du secteur de l'hydraulique rurale et un renforcement du partenariat public-privé.

[Argumentaire 2 : Yaye Dieballou Mbaye Kane, Etudiante en Master 1 gouvernance des territoires et développement durable à l'UADB](#)

- Remontons 50 ans plus tôt, où les services d'eau en milieu rural étaient gérés par des comités de gestion des usagers ruraux, dans les années 1980. A cette époque, des défaillances majeures avaient été constatées : des pannes techniques et latentes induisant des retards d'approvisionnement en eau, la dégradation progressive des installations résultant d'intenses sollicitations et de l'absence d'une maintenance adéquate, et entre autres, des manques de ressources financières pour le renouvellement du système d'exhaure.

« Malgré ces contraintes, un financement important était de plus en plus consacré au sous-secteur de l'hydraulique rurale avec un patrimoine estimé à 150 milliards de FCFA en 1996 », *Source : evaluation_de_la_reforme_de_l'hydraulique_rurale_2021*

- Un ASUFOR de la région de Matam a affirmé : « le forage ne fonctionne pas depuis plus d'un an ».
- Les entreprises privées, plus outillées, plus expérimentées, assurent la maintenance sur le plan technique en cas de pannes. Celles-ci disposent de ressources humaines qualifiées pouvant assurer la continuité du service. A la place des points d'eau, des réseaux d'alimentation en eau potable accompagnés de branchements privés sont promus permettant aux populations rurales d'accéder à l'eau plus facilement.
- La gestion privative permet d'améliorer la qualité de l'eau et sa distribution grâce au partenariat public-privé.
- La gestion privative de l'eau est une composante essentielle des économies locales rurales, et elle est nécessaire pour créer et maintenir les emplois dans tous les secteurs de l'économie. L'eau peut permettre, directement et

indirectement, la création de possibilités d'emploi pour les personnes qui vivent en milieu rural.

Argumentaire 3 : Fatou Diama Yassin Faye, Etudiante en Licence 3 en ingénierie du développement durable et management de l'environnement à l'UADB

« Le silence est l'un des arguments les plus difficiles à réfuter. » disait Josh Billings. « Mais aujourd'hui, nous n'userons pas pour argument, le mutisme. Puisque nous avons entendu nous répondons, et parce que nous avons entendu nous réfutons. »

- La gestion communautaire n'exclut pas le partenariat avec le privé, ne serait-ce que pour assurer l'extraction ou la potabilisation de l'eau. Le privé pourrait donc intervenir dans la gestion communautaire, sa part devrait cependant y être moindre.



UADB, de la gauche vers la droite : Marie Ndiaye, Fatou Diama Yassin Faye et Yaye Dieballou Mbaye Kane

- Le taux de pauvreté est plus élevé dans les communautés rurales. A titre d'exemple le Sénégal enregistre un ratio de 57.3% en milieu rural selon les dernières estimations de l'Agence nationale de la statistique et de la

démographie (ANSD). Les communautés font souvent alors face à des déficits budgétaires importants dus à cette absence de dynamisme économique.

- La gestion communautaire est confrontée à des conflits intercommunautaires, des contraintes techniques et géographiques ainsi que des freins à l'innovation technologique pour l'amélioration de la qualité des services d'eau en milieu rural.

▷ Match 2 : UCAD - UGB

La deuxième session portant sur « L'eau potable devrait-elle être une compétence décentralisée ou centralisée ? » a opposé les étudiants de l'UCAD et ceux de l'UGB qui ont respectivement défendu la compétence décentralisée et la compétence centralisée.

UCAD : L'eau doit être une compétence décentralisée.

[Argumentaire 1 : Fatoumata Ndiaye, Etudiante en Master 2 en Gestion intégrée et développement du littoral ouest africain \(GIDEL\) à l'UCAD](#)

- Décentraliser la gestion de l'eau participe au développement de la collectivité territoriale en la matière en réduisant les disparités et inégalités notées dans l'accès à l'eau potable.
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des services d'eau accroît la responsabilité des pouvoirs publics locaux : ayant plus intérêt que d'autres à développer les services publics sur leur territoire, ils seraient plus aptes à promouvoir des politiques de proximité.
- On observe dans certains pays, une plus grande pertinence des choix techniques, économiques ou de gestion lorsque les pouvoirs publics locaux sont responsabilisés, qu'ils sont correctement conseillés et qu'ils maîtrisent les processus de concertation et de délibération à l'échelon local.
- Certaines populations, quasiment livrées à elles-mêmes, vivent un stress hydrique mais n'ont pas d'interlocuteur direct ayant un réel pouvoir de décision et d'action. Le pouvoir étant centralisé, les besoins des populations éloignées sont insuffisamment connus et reconnus.

- Décentraliser facilitera les échanges entre l'administration et ses administrés, permettra une meilleure visibilité sur la situation de la zone mais aussi une rapidité d'intervention en éliminant les lourdeurs administratives, l'inefficacité des politiques hydrauliques et l'insatisfaction des prestations de services.
- Décentraliser permet aussi à l'Etat de déléguer et de se soulager de ses nombreuses responsabilités.
- On veut insister sur la nécessité de décentraliser afin d'assurer la démocratisation au niveau local de la gestion de l'eau et ainsi améliorer l'efficacité technique, sociale et économique dans la distribution de l'eau.

A Diawara, commune de 12.000 habitants dans le département de Bakel, le système d'adduction d'eau potable de la ville réalisé en 1987 par l'Etat du Sénégal n'a été mis en service qu'en 1993, et seulement avec deux bornes fontaines pour l'ensemble des habitants. Ce sont finalement les nombreux villageois de Diawara émigrés en France et regroupés au sein d'une organisation, Coredia (Comité de rénovation de Diawara), qui ont amorcé un réel développement de leur territoire en finançant intégralement 17 autres bornes fontaines mais aussi de nombreuses autres actions en faveur du développement local dont des coopérations avec des divers partenaires techniques et financiers et ONG tels que le GRET.

- Il y aurait également une recomposition organisationnelle de la gestion de l'eau qui permettrait de mieux proportionner les besoins des populations locales et d'y répondre.

Le principe de la libre administration dans la décentralisation, qu'est-ce c'est ?

Les collectivités territoriales disposent, de par la Constitution et la Loi d'une autonomie institutionnelle, de larges capacités d'action, tout en demeurant des composantes de la République décentralisée. Chaque collectivité dispose ainsi d'une liberté d'action dans le cadre de sa circonscription géographique. Elle est libre de définir et de mettre en œuvre des politiques adaptées à son niveau de responsabilité en fonction des orientations de la majorité des élus de son assemblée délibérante.

Argumentaire 2 : Mariata Sow, Etudiante en Master 2 en Gestion intégrée et développement du littoral ouest africain (GIDEL) à l'UCAD

- Les collectivités territoriales doivent être dotées des principes d'autonomie et de libre administration dans la gestion des services d'eau. Et ceci afin de s'ouvrir à la négociation (prix, intérêts, etc.), à la coopération et au partenariat avec certaines ONG, collectivités et structures nationales comme internationales. Cette ouverture permet d'agrandir le champ des opportunités.
- Le budget de ces collectivités, à coup sûr, serait renforcé et cet argent réinvesti dans le système d'alimentation en eau potable afin de l'améliorer. Cela induirait ainsi de fait une meilleure gestion des autres compétences et fournirait en plus des moyens au développement local.
- Les communes nouvellement créées découvrent leurs prérogatives, sans toutefois disposer de toutes les connaissances et expertises adéquates. L'accompagnement devient une priorité et les projets mis en œuvre sont davantage orientés dans les zones les plus défavorisées afin de toucher les populations les plus vulnérables.

Prenons comme exemple l'ONG Eau-Vive, créée en réponse à la sécheresse au Sahel de 1970. Sa collaboration avec des acteurs locaux mobilisés et engagés, avec un fort sentiment d'appartenance à leur région, a réussi à construire bien plus que des puits, des forages ou des retenues d'eau. Cette approche a renforcé le sens de la prise d'initiative et a conduit Eau Vive, en 1992, à prendre un nouveau virage important. L'ONG a décidé d'agir au-delà de l'eau et d'accompagner les communautés dans leur initiative de développement local, plus général. Après l'eau, les communautés rurales ont exprimé le besoin de réaliser d'autres projets. Et c'est naturellement que des programmes sur l'éducation, la santé, la formation et la production maraîchère ont été développés, amorçant ainsi le développement de tout un territoire. Parallèlement, la décentralisation engagée dans les pays, fait qu'Eau Vive a dû évoluer vers un appui à la maîtrise d'ouvrage locale, communale, régionale, nationale.

- La décentralisation doit reposer sur un équilibre entre le principe de libre administration et le contrôle exercé par l'Etat. Décentraliser n'a jamais été

synonyme de liberté totale. C'est un mode de gestion moderne et responsable permettant une bonne marche du système à tous les niveaux et dont la contrepartie est le contrôle de légalité.

Argumentaire 3 : Lamine Gueye, Etudiant en Master 2 en Gestion intégrée et développement du littoral ouest africain (GIDEL) à l'UCAD

Dans son discours du 7 Octobre 2004 à Monatélé à 70 km du nord de Yaoundé, le président Camerounais Paul BIYA avançait : « Je m'étais engagé également à consolider notre démocratie, notamment en garantissant une meilleure participation des citoyens à la vie publique. Grâce à la décentralisation, je le répète, nos populations seront mieux associées à la vie publique ».

- La décentralisation permet de promouvoir la démocratie locale et la cohésion sociale. Elle reste un poids très important pour anticiper sur les risques hydrologiques et maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous passe sans doute par la décentralisation de la compétence de l'eau.
- Décentraliser favorise une bonne concertation entre collectivités territoriales et usagers car les spécificités locales sont maîtrisées. Cela peut permettre de réduire le coût de l'eau, sécuriser l'approvisionnement en eau, assurer la qualité de l'eau et la prestation de services et minimiser les conflits d'intérêt.
- Les populations doivent être impliquées dans les négociations et dans les concertations pour la prise en compte de leurs propres intérêts dans la gestion de l'eau. Les collectivités territoriales auront ainsi la liberté d'opérer des choix en accord avec les populations qui auront été associées au processus de prise de décision.
- Le coût de l'eau reste élevé pour les usagers les plus démunis, d'où la nécessité d'un plaidoyer pour la mise en place d'une forme de gouvernance dite « horizontale » qui donne plus de pouvoirs aux collectivités territoriales.

- L'équité territoriale est également un point positif à noter dans la décentralisation. En effet, dans les grandes villes comme Dakar, l'approvisionnement en eau potable est sécurisé, au regard des enjeux politiques que pourraient causer la rupture de l'approvisionnement.
- Le faible niveau d'engagement des collectivités territoriales et des usagers dans le secteur de l'eau, induit un problème dans la redevabilité et la transparence.
- La décentralisation permet en outre, de promouvoir l'intercommunalité étant donné que les ressources en eau sont inégalement réparties sur le territoire sénégalais.
- Avec la politique de la décentralisation, les mesures de contrôles périodiques de l'eau seront directement assignées aux collectivités territoriales qui pourront prendre les dispositions nécessaires pour un suivi de proximité.

En conclusion, la décentralisation reste un processus qui suppose de déléguer les pouvoirs à des niveaux inférieurs de gouvernement. L'acceptation de l'approfondissement de la démocratie locale est un préalable à la décentralisation. Définir des réformes liées à la décentralisation de l'eau encourage l'unité nationale et la démocratie locale avec un système de rapprochement entre collectivités territoriales et usagers.



UGB : L'eau doit être une compétence centralisée.

Argumentaire 1 : Sokhna Camara Koné Diouf, Etudiante en Master 2 de géographie à l'UGB

« Nous n'allons pas définir l'eau comme une substance composée de molécules H₂O, ni comme un liquide incolore, inodore, sans saveur à l'état pur, mais comme une eau dotée de caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques répondant à des directives et à des normes qualitatives. L'eau est une ressource stratégique et présente un enjeu géopolitique majeur et non négligeable à l'heure actuelle car elle est rare et indispensable pour toutes les activités humaines. C'est une ressource précieuse parce qu'elle est sensible et vitale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on l'appelle « l'or bleu ».

Et en ce qui concerne la compétence centralisée aussi appelée l'administration étatique, c'est un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est concentré entre les mains d'autorités généralement ministérielles compétentes pour l'ensemble du territoire de l'Etat. »

- La gestion de l'eau potable doit être assurée par une autorité étatique compétente en tenant compte des enjeux de sa sécurité dans plusieurs aspects tels que : la quantité et la qualité, le stockage et l'évolution de la gouvernance.
- Décentraliser la compétence de la gestion de l'eau potable revient à disséminer les conflits liés à l'appropriation des ressources en eau que l'on remarque au niveau des collectivités territoriales.
- La sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire et la question de sûreté des infrastructures nécessitent des exigences de qualité. Il n'est pas recommandé d'obtenir des qualités différenciées, un référent unique est nécessaire. Ce référent aurait justement comme rôle d'assurer la gouvernance de l'eau pour produire et distribuer, dans les mêmes standards, l'eau en tant que service.
- Tout point d'eau est un lieu de pouvoir. Les collectivités territoriales sont incapables de gérer l'eau potable, avec tous ses enjeux, car il leur manque la

technique, l'expertise, la compétence mais également les capacités de gestion financière.

Argumentaire 2 : Mamadou Lamine Badjinka, Etudiant en Master 2 en géographie à l'UGB

Il existe plusieurs projets phares que l'Etat du Sénégal a réalisé, notamment sur le renforcement de l'alimentation en eau potable :

- Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement en milieu rural : La mise en œuvre de ce programme a contribué à améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau, à créer un environnement favorable à l'application de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) par des réformes légales, organisationnelles et politiques et à améliorer la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau.
- Le projet KMS3 - Approvisionnement en eau de Dakar : Le projet concerne la construction d'une station de traitement d'eau potable d'une capacité de 100.000 m³/jour extensible à 200 000 m³/jour à l'horizon 2025, et d'une conduite de refoulement et de transport d'environ 210 km entre le Lac de Guiers et la ville de Dakar.
- Programme d'urgence et de développement communautaire (PUDC) : Le PUDC vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base à travers la mise en place des infrastructures socio-économiques et la mise en service de 238 systèmes d'alimentation en eau potable.
- L'usine de dessalement d'eau de mer de Dakar : Le président sénégalais Macky Sall a lancé le 31 mai 2022 à Dakar les travaux de la première usine de dessalement d'eau de mer du Sénégal.

Selon le Ministère de l'eau et de l'assainissement, il y a de grandes avancées réalisées par l'Etat du Sénégal sur la gestion de l'eau potable : 98,8% de taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, 91% de taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, 3000 forages disponibles en milieu rural.

Argumentaire 3 : Nourou MBAYE, Etudiant en Master 2 en géographie à l'UGB

- La décentralisation au Sénégal souffre de véritables manquements, notamment sur le plan financier. Les collectivités territoriales, pour assurer leurs investissements sur les 9 domaines de compétence que l'Etat leur a confiés, ne reçoivent que 5,5% du budget national annuel de ce dernier au moment où le Maroc confère 30% de son budget à la décentralisation. Pendant ce temps, le budget annuel alloué au Ministère de l'eau et de l'assainissement en 2023 est estimé à 131 746 775 790 FCFA.

Maimouna Sy disait, dans son article intitulé *Les évolutions récentes de la décentralisation au Sénégal* publié le 14 Février 2023 : « *Sur le plan financier, une mobilisation effective des ressources financières s'impose pour l'affirmation d'une décentralisation effective. L'Etat doit revoir considérablement à la hausse ses concours financiers. En définitive, la décentralisation sénégalaise est plus institutionnelle que financière* ».

- La décentralisation subit encore la mainmise du pouvoir central avec le contrôle a priori. Le découpage politico-administratif est tout aussi préoccupant et occasionne une prolifération de communes le plus souvent sans viabilité territoriale et économique.
- Dans l'ensemble, les collectivités peinent à trouver des ressources pour financer leurs investissements. Les dotations de l'Etat sont insuffisantes, le recouvrement des impôts et des taxes est déficient, le partenariat avec des collectivités étrangères du Nord est désorganisé et très risqué.

Toutes ces insuffisances sont résumées par l'éminent professeur et expert en décentralisation, Mayacine Diagne, dans sa célèbre phrase : « *la décentralisation au Sénégal n'est que leurre et lueur* ».

- Enfin, dans un contexte où le pays est marqué par des appartenances politiques prononcées, l'accompagnement des collectivités territoriales se base sur le favoritisme et le militantisme qui ne dit pas son nom.
- L'Etat, à travers ses moyens et démarches a mis en place le KMS3, dont la conduite qui alimente Dakar, s'étend sur 210 Km et dont les travaux ont coûté

274 milliards de francs CFA pour assurer l'approvisionnement de la région de Dakar en eau potable. Comment une ville comme Pikine ayant un budget de presque 8 milliards et caractérisé par une sévère contamination de la nappe, pourrait-elle assurer à sa population un service d'eau adéquat ?

- L'Etat du Sénégal, à travers ses moyens et démarches, a mobilisé une somme de 137 milliards pour la construction d'une usine de dessalement de l'eau de la mer avec une capacité de 100 000 m³/jour. Comment une commune comme Kaolack, dont le budget s'élève à 7 386 000 000 FCFA, pourrait assurer l'élimination du goût salé de ses eaux potables et du taux de fluor pour épargner à sa population la dentition chocolatée ?
- L'Etat du Sénégal, à travers ses moyens et démarches, a mis en place le PUDC avec la construction de 251 forages, 132 châteaux d'eau et 1760 bornes fontaines pour accroître le taux d'accès en eau potable surtout dans la zone rurale selon l'ancien Ministre de l'eau et de l'assainissement Mansour Faye. De quelle manière une commune comme Latmingué, dans le département de Kaolack ayant un budget de 322 millions avec ses 82 villages, pourrait assurer l'approvisionnement de sa population en eau potable sachant que le coût d'un forage est estimé à 85 Millions selon l'OFOR ?



UGB, de la gauche vers la droite : Mamadou Lamine Badjinka, Sokhna Camara Koné Diouf et Nourou Mbaye

▷ Evaluation des candidats

Le jury, composé de 4 personnes représentant différentes entités, s'est voulu être neutre et multi-acteurs. Pour ce faire, les acteurs suivants ont été mobilisés :

- Gatta Soulé BA, représentant de la CPCSP (Cellule de planification, de coordination et de suivi des programmes) du Ministère de l'eau et de l'assainissement ;
- Mamadou Diop, Directeur des stratégies au cabinet EDE ;
- Aziz Faye, Coordonnateur de la Plateforme des organisations de la société civile sur l'eau et l'assainissement du Sénégal (POSCEAS) ;
- Dr Issa Sakho, Enseignant-chercheur à l'Université Amadou Makhtar Mbow (UAM).

Les candidats ont été évalués selon les critères présentés en [annexe](#).

▷ Délibération

Après une rude bataille des quatre équipes qui se sont vaillamment défendues, l'évaluation individuelle des candidats cumulée par équipe a mené à la victoire de l'UADB (défendant la gestion privative), qui était en compétition avec l'UIDT, et celle de l'UCAD (défendant la décentralisation de la compétence de l'eau) sur l'UGB.

L'ensemble des candidats ont été récompensés par des guides [PRADALIS](#).

Les vainqueurs ont, quant à eux, reçu des trophées et des clés USB compilant l'ensemble des productions du pS-Eau.



Dr Saidou Ndao, chef du département Hydro-sciences de l'UIDT entouré des vainqueurs : UCAD à gauche et UADB à droite

▸ Synthèse

Les sujets choisis ont un lien évident que l'on ne saurait occulter. La décentralisation ou la centralisation de la compétence de l'eau n'exclut pas le choix d'un mode de gestion communautaire, en régie, ou privé.

Les arguments avancés par les candidats ont été formulés dans l'unique but de se prêter au « jeu » afin de défendre une position qui leur a été attribuée en usant de l'éloquence et des techniques de communication persuasive. La présente note synthétise donc les principaux points ayant constitué l'argumentaire des candidats et promeut, à travers cette approche, l'ouverture d'axes de réflexion pouvant alimenter les politiques et stratégies du secteur de l'eau et de l'assainissement.

▸ Annexe : Grille d'évaluation des candidats

Critère	Nombre de points maximal	Nombre de points attribué
Contenu		
<p>1/ Structure et persistance de l'argumentation</p> <p><i>Suivi d'un bref plan de présentation : introduction, développement et conclusion ; illustration/évidence pour justifier l'argument. Les arguments proposés ont-ils été suffisamment importants et décisifs pour dominer la discussion ?</i></p>	20	
<p>2/ Argumentation</p> <p><i>Qualité et originalité des arguments amenés. Les arguments amenés englobaient-ils bien la question proposée, sa polémique et ses enjeux ? Les contre arguments amenés mettaient-ils efficacement et profondément en doute les arguments proposés ?</i></p>	20	
<p>3/ Logique et cohérence, Connaissance et respect du sujet</p> <p><i>Explication détaillée en lien avec l'argument défini. Bonne connaissance du sujet par la présentation de faits historiques, de statistiques et de leur utilisation appropriée.</i></p>	20	
<p>4/ Réfutation</p> <p><i>Les participants défont les arguments de leurs adversaires de façon efficace. Ils démontrent qu'ils ont écouté l'autre équipe.</i></p>	15	
Style de présentation		
<p>5/ Aisance d'élocution</p> <p><i>Vocabulaire varié et adéquat; les participants ont une belle prestance et s'expriment de façon claire et précise.</i></p>	10	
<p>6/ Respect du temps</p> <p><i>Les membres ne dépassent pas la limite de temps qui leur est accordée et utilisent au moins 80% du temps alloué notamment 4 minutes. Chaque tranche de 30 secondes non respectée entraîne une pénalité de 1 point.</i></p>	10	

7/ Éthique et respect des règles <i>Les membres respectent le protocole oratoire et gardent leurs rôles respectifs tout au long du débat. Lorsqu'un orateur parle, les autres membres ne l'interrompent pas et ne le dérangent pas.</i>	5	
Total	100	